

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Préfecture des Deux-Sèvres

22 JUIN 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : **10**
Présents : **5**
Votants : **6**

**Délibération n°10/2022
OBJET : PUBLICITÉ DIFFUSION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE**

L'an deux mil vingt deux, le seize juin à 20 heures 30, le Conseil Syndical du SIVU de CHIZÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Émilien BARRAULT.

Date de convocation : 9 juin 2022

PRÉSENTS : MMES &MS : DALLET Vanessa, MAILLOU Marie-Christine, VILLERS Jessica, BARRAULT Émilien, BONNAUD Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS : PASSEBON Claudie, CAILLY Simon, LEBRETHON Laëtitia, PICARD Marylène.

POUVOIR : THYOUX Élodie pouvoir à BONNAUD Stéphane

Les communes et EPCI établissaient 3 types de documents suite au conseil syndical ; le procès-verbal de séance, le compte-rendu de séance ainsi que les délibérations.

Au 1^{er} juillet 2022 d'après l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 l'encadrement du procès-verbal de séance est bien plus précis et le compte-rendu de séance disparaît mais les délibérations, quant à elles, n'évoluent pas.

Le contenu du procès-verbal, qui jusqu'alors n'était pas défini par les textes, et ses modalités de publicité sont désormais précisés à compter du 1^{er} juillet 2022 (art, L2121-15).

Concernant les modalités de publicité le SIVU n'ayant pas de site internet , un exemplaire sur papier sera mis à disposition du public.

L'exemplaire original du procès-verbal sera également établi sur papier et conservé dans les conditions propres à en assurer la pérennité (art, L2121-15)

La liste des délibérations examinées par le conseil syndical sera affichée en Mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité ;

Approuve les conditions de publicité et de diffusion des procès-verbaux telles que décrites ci-dessus ,

Accepte l'affichage de la liste des délibérations examinées à chaque séance,

Le Président,
Émilien BARRAULT

Fait et délibéré à CHIZÉ, le 16 juin 2022
Pour copie conforme
Au registre sont les signatures,
Affiché le /0 /2022
Transmis à la Préfecture le

